

N° 00007
du Registre
des Arrêtés

Objet : Déconsignation - DPU 282 avenue Georges Durand au Mans

ARRETE

LE PRESIDENT DE LE MANS METROPOLE

Vu :

- le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.213-14,
- la déclaration d'intention d'aliéner au titre du Droit de Préemption Urbain déposée le 6 janvier 2022 relative à un bien immobilier, situé 282 avenue Georges Durand sur la commune du Mans, cadastré IW n° 178, pour 385 m², appartenant aux Consorts EPINEAU,
- la décision en date du 21 février 2022 exerçant le droit de préemption sur la parcelle,
- l'arrêté n° 38 du 16 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Christophe COUNIL, conseiller communautaire de Le Mans Métropole, complété par l'arrêté n° 42 du 28 juillet 2020,
- l'arrêté n° 60 du 17 juin 2022 portant consignation du prix d'acquisition,
- la levée des obstacles au paiement du prix, le notaire ayant obtenu du vendeur la libération des lieux permettant ainsi la régularisation de l'acte,
- l'accord des Consorts EPINEAU en date du 23 mars 2023 permettant de verser le montant de la déconsignation sur le compte CDC de Maître Pierre-Alexis de CHASTEIGNER,
- l'acte régularisé par Maître Pierre-Alexis de CHASTEIGNER le 23 mars 2023 constatant le transfert de propriété dudit bien au profit de Le Mans Métropole.

Arrête

Article 1^{er} :

Pour les causes mentionnées et sous mon entière responsabilité, la somme de 70 000 € (SOIXANTE DIX MILLE EUROS) représentant le prix d'acquisition, doit être déconsignée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 2 :

La somme déconsignée doit être versée au profit de l'office notarial de Maître Pierre-Alexis de CHASTEIGNER, notaire au Mans, notaire ayant assisté Le Mans Métropole dans cette acquisition par voie de préemption.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale de Le Mans Métropole et Monsieur le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mans, le 24 mars 2023

Le conseiller délégué,

Signé par Christophe COUNIL

Christophe COUNIL